

# ACTA-GM

## PROGRAMME RÉGIONAL 2026

Formation des autorités & dialogue public-privé

Tunisie • Égypte • Maroc

### Focus World Cup 2030

Dans le prolongement du programme Focus World Cup 2030 inauguré au Maroc en novembre 2025, ACTA-GM déploie un programme multisectoriel de coopération entre autorités et titulaires de droits. Ce programme n'est pas limité aux articles de sport : il couvre l'ensemble des secteurs exposés à la contrefaçon et au commerce illicite.

**ACTA-GM est honorée de confirmer la participation de l'INPI France ainsi que de l'Anti-Counterfeit Authority of Kenya (ACA Kenya) en Tunisie. Leur présence contribuera à renforcer la coopération institutionnelle ainsi que le partage de bonnes pratiques opérationnelles entre l'Europe, le Grand Maghreb et l'Afrique de l'Est. Nous serons également honorés de signer un protocole d'accord (Memorandum of Understanding – MOU) entre ACTA-GM et l'ACA Kenya.**

## 1. Pourquoi participer ?

Les actions d'enforcement les plus efficaces se préparent en amont des contrôles, des retenues douanières et des saisies. Elles reposent sur une meilleure connaissance des produits authentiques, une coopération directe avec les autorités et une compréhension commune des difficultés rencontrées sur le terrain.

ACTA-GM propose aux titulaires de droits un cadre régional structuré leur permettant de présenter leurs produits, leurs problématiques et leurs recommandations aux autorités opérationnelles de la zone.

### Objectif principal

Passer d'une logique de simple présentation technique à une véritable coopération opérationnelle : identifier les difficultés, définir des axes de collaboration et construire des réponses adaptées aux réalités locales.

## 2. Secteurs concernés

Le programme est ouvert à tous les secteurs concernés par la contrefaçon, la fraude et le commerce illicite, notamment :

- Médicaments, dispositifs médicaux, cosmétiques et pesticides ;
- Automobile, huiles, lubrifiants et pièces détachées ;
- Textile, mode, luxe, articles de sport et biens de grande consommation ;
- Électronique, accessoires, produits alimentaires, produits industriels et autres biens exposés aux circuits illicites.

## 3. Objectifs du programme

- Renforcer la coopération entre les autorités et les titulaires de droits.
- Améliorer l'identification des produits contrefaisants.
- Partager les expériences opérationnelles et les bonnes pratiques.
- Identifier les difficultés rencontrées localement par les autorités et les entreprises.
- Définir des axes de collaboration concrets et adaptés à chaque pays.
- Construire une dynamique régionale durable entre acteurs publics et privés.

## 4. Participants

Le programme réunira les principaux acteurs publics et privés impliqués dans la protection de la propriété intellectuelle, la sécurité des consommateurs et la lutte contre la contrefaçon.

### Autorités publiques :

La participation sera adaptée à chaque pays et à chaque secteur. Elle pourra notamment inclure :

- Administrations douanières ;
- Autorités de contrôle ;
- Offices de propriété intellectuelle ;
- Ministère de la Santé, notamment en Tunisie, pour les sessions relatives aux médicaments, cosmétiques et pesticides ;
- Conseil National de Lutte contre la Contrefaçon et la Piraterie, en Tunisie.

### Secteur privé :

- Titulaire de droits.

### Coopération internationale :

- Organisations internationales ;
- Partenaires institutionnels.

## 5. Structure générale du programme

Le programme sera organisé sur 2 jours dans chaque pays. Il sera structuré autour de trois piliers sectoriels, chacun faisant l'objet d'une demi-journée dédiée. La dernière demi-journée sera consacrée à la restitution générale, aux échanges et à la définition des axes de collaboration prioritaires.

| Jour   | Demi-journée | Pilier / contenu                                                     |
|--------|--------------|----------------------------------------------------------------------|
| Jour 1 | Matinée      | Pilier 1 – Médicaments, Cosmétiques & Pesticides                     |
| Jour 1 | Après-midi   | Pilier 2 – Automobile, Huiles & Pièces détachées                     |
| Jour 2 | Matinée      | Pilier 3 – Biens de grande consommation                              |
| Jour 2 | Après-midi   | Restitution générale, échanges et définition des axes de coopération |

## 6. Déroulé détaillé

### Jour 1 – Matinée | Pilier 1 : Médicaments, cosmétiques & pesticides

Cette première demi-journée sera consacrée aux secteurs présentant des enjeux majeurs en matière de santé publique, de sécurité des consommateurs, d'environnement et de protection des circuits de distribution.

La matinée débutera par un atelier introductif IP MAP permettant de présenter le cadre général du programme, les enjeux régionaux liés à la propriété intellectuelle, les tendances observées en matière de contrefaçon et l'importance de la coopération entre autorités et titulaires de droits.

- Présentation des produits authentiques ;
- Critères d'identification ;
- Packaging, étiquetage et traçabilité ;
- Risques sanitaires, environnementaux et sécuritaires ;
- Tendances observées dans la région ;
- Difficultés rencontrées sur le terrain ;
- Study Cases validés en amont.

### Jour 1 – Après-midi | Pilier 2 : Automobile, huiles & pièces détachées

Cette deuxième demi-journée sera consacrée aux produits liés au secteur automobile et aux pièces susceptibles de présenter des risques directs pour la sécurité des consommateurs.

- Pièces détachées automobiles ;
- Huiles moteur et lubrifiants ;
- Filtres, batteries, pneumatiques et pièces de sécurité ;
- Accessoires automobiles ;
- Méthodes d'identification ;
- Circuits illicites observés ;
- Cas pratiques et recommandations opérationnelles.

## Jour 2 – Matinée | Pilier 3 : Biens de grande consommation

Cette troisième demi-journée sera dédiée aux biens de grande consommation, particulièrement exposés à la contrefaçon en raison de leur forte diffusion sur les marchés physiques, les plateformes en ligne et les réseaux sociaux.

- Textile, chaussures, mode et accessoires ;
- Articles de sport, luxe et produits du quotidien ;
- Électronique et accessoires ;
- Produits alimentaires et biens de consommation courante ;
- Éléments distinctifs des marques ;
- Problématiques liées au commerce électronique ;
- Risques pour les consommateurs et Study Cases rencontrés dans la région.

## Jour 2 – Après-midi | Restitution générale et échanges

La dernière demi-journée sera consacrée à la restitution générale des travaux et aux échanges entre les autorités, les titulaires de droits et les partenaires institutionnels.

- Synthétiser les échanges des trois piliers sectoriels ;
- Identifier les difficultés communes rencontrées par les autorités et les titulaires de droits ;
- Recueillir les observations des administrations participantes ;
- Définir les axes prioritaires de collaboration ;
- Proposer des recommandations opérationnelles ;
- Identifier les besoins de formations complémentaires ;
- Déterminer les actions pouvant améliorer la coopération dans la zone ;
- Préparer une feuille de route de suivi.

Un questionnaire d'évaluation sera également transmis aux participants afin de mesurer l'intérêt des sessions, recueillir leurs observations et identifier les besoins futurs.

## 7. Préparation des interventions

Une réunion de préparation sera organisée avant l'événement avec l'ensemble des titulaires de droits inscrits.

- Présenter le déroulé définitif du programme ;
- Confirmer les modalités de participation de chaque entreprise ;
- Harmoniser les supports de présentation ;
- Valider les Study Cases à présenter aux autorités ;
- Préciser les attentes opérationnelles des titulaires de droits ;
- Organiser les aspects linguistiques et logistiques ;
- Préparer les échanges avec les autorités afin de garantir une approche efficace, structurée et orientée résultats.

## 8. Langues de travail

Les formations seront principalement dispensées en arabe afin de faciliter les échanges avec les autorités locales et de garantir une meilleure appropriation des contenus techniques. Les présentations pourront également être réalisées en français ou en anglais. Une traduction pourra être proposée afin de permettre à l'ensemble des participants d'interagir dans les meilleures conditions.

## 9. Vous ne pouvez pas être présent ?

ACTA-GM est consciente qu'il n'est pas toujours possible pour les titulaires de droits de se déplacer physiquement pour participer à l'ensemble des sessions.

Afin de garantir votre représentation auprès des autorités, ACTA-GM peut intervenir en votre nom et pour votre compte, sur la base des informations, supports et recommandations que vous aurez préalablement transmis et validés.

- Votre entreprise ;
- Vos produits authentiques ;
- Vos critères d'identification ;
- Vos recommandations opérationnelles ;
- Vos Study Cases validés ;
- Vos besoins prioritaires dans la région.

À l'issue du programme, vous recevrez un compte rendu détaillé comprenant les conclusions des échanges, les recommandations formulées, les retours des autorités et les opportunités identifiées.

## 10. Retour sur investissement pour les titulaires de droits

- Présenter vos produits directement aux autorités.
- Renforcer la capacité des agents à identifier les produits contrefaisants.
- Développer des contacts institutionnels et opérationnels.
- Mieux comprendre les réalités locales.
- Adapter vos futures stratégies d'enforcement.
- Contribuer à la définition de recommandations concrètes.
- Renforcer votre visibilité auprès des autorités de la région.
- Identifier des pistes de coopération durable.

## 11. Calendrier prévisionnel 2026

| Pays    | Dates                 |
|---------|-----------------------|
| Tunisie | 13 – 14 octobre 2026  |
| Égypte  | 04 – 05 novembre 2026 |
| Maroc   | 01 – 02 décembre 2026 |

## 12. Tarifs de participation

| Formule                | Tarif non-membre | Tarif membre ACTA-GM |
|------------------------|------------------|----------------------|
| 1 session sectorielle  | 750 € HT         | 550 € HT             |
| Pack Pays              | 1 950 € HT       | 1 450 € HT           |
| Pack Régional – 3 pays | 3 250 € HT       | 2 975 € HT           |

Le Pack Régional comprend la participation au programme organisé dans les trois pays : Tunisie, Égypte et Maroc.

## 13. Modalités d'inscription

Les titulaires de droits souhaitant participer au programme sont invités à compléter le formulaire d'inscription mis à disposition par ACTA-GM.

- Le ou les pays concernés ;
- Le ou les piliers sectoriels choisis ;
- Le mode de participation souhaité : présence physique ou représentation par ACTA-GM ;
- Les coordonnées de la personne référente ;
- Les supports ou documents techniques à transmettre ;
- Les Study Cases que l'entreprise souhaite présenter ou faire présenter ;
- Les besoins éventuels en matière de traduction ou d'accompagnement.

## 14. Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, d'assurance, de visa et, plus généralement, tous les frais personnels ou logistiques des titulaires de droits restent à la charge exclusive des participants. Ces frais ne sont pas inclus dans les tarifs de participation indiqués ci-dessus.

## 15. Engagement ACTA-GM

ACTA-GM s'engage à favoriser une coopération concrète, durable et opérationnelle entre les autorités et les titulaires de droits. À travers ce programme régional, notre objectif est de renforcer les capacités des autorités, d'améliorer la compréhension des problématiques rencontrées par les entreprises et de contribuer à une lutte plus efficace contre la contrefaçon et le commerce illicite dans la région du Grand Maghreb et d'Égypte.